

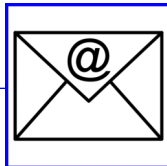
PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

La demande d'accompagnement se fait via un formulaire transmis au PR TSA sous couvert du Directeur, Principal ou Proviseur de l'établissement. Elle est également envoyée en copie à l'IEN de circonscription, s'il y a lieu et à Mme Lavergne, IEN Tulle Vézère ASH.

La famille sera informée de la démarche de l'équipe éducative.

Formulaire et procédure sur le site de la DSDEN 19,
rubrique : ASH - Les personnes ressources—l'Enseignant
ressource autisme

<http://pedagogie.dsden19.ac-limoges.fr/>



CONTACT

PR TSA : Séverine NAUCHE

Téléphone : 06 83 41 00 55

Messagerie : severine.nauche@gmail.com



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Le professeur ressource TSA

PR TSA



Stratégie nationale
pour l'Autisme
au sein
des troubles
du neuro-développement

CADRE DE FONCTIONNEMENT

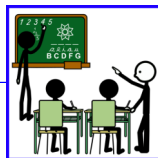
Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'Autisme au sein des Troubles Neuro-Développementaux (TND), 100 postes *d'enseignants ressources* ont été créés.

Ces enseignants spécialisés, *accompagnent* les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires.

Ils *interviennent* directement auprès des enseignants du 1er et du 2nd degré, scolarisant dans leur classe des élèves avec des Troubles du Spectre de l'Autisme.

L'équipe pédagogique le sollicite lorsqu'elle rencontre des difficultés récurrentes avec un élève présentant des Troubles du Spectre Autistique. Les difficultés peuvent se situer au niveau des apprentissages et/ou du comportement.

L'enseignant exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH.



MISSIONS

Conseils et Accompagnements

- Observation et évaluation des besoins
- Propositions d'adaptations et d'aménagements, évalués grâce à un suivi
- Rédaction de projets pédagogiques individualisés

Elaboration et mise à disposition de ressources

- Elabore des outils adaptés aux élèves avec TSA, contribue à une meilleure connaissance des outils numériques.
- Aide à faire le lien entre les partenaires : cohérence dans les interventions et l'utilisation des outils mis en place.
- Informe et fournit des ressources à l'équipe éducative, participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant à la mise en oeuvre de l'Ecole inclusive.

Intervient en formation initiale et continue

- Intervient dans le cadre de formations inscrites au Plan Unique de Formation (PUF), au plan départemental de formation (1er degré) ou dans le cadre de formations de proximité (2nd degré).
- Participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales (PIAL).
- Participe à la sensibilisation des élèves et des professeurs de la classe de l'élève avec TSA.

